Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260320-DE_017_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 17-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 20 mars
Présents :	**17**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est
Votants :	**18**	réuni sous la présidence de Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Yoann FURNON - Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Anthony SERRA – Francesca DONELLI – Martial MEDA – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI – Rosalie ALTHERR – Clément DOGLIANI - Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Christian JOLIE a donné procuration à Sandrine BAERISWYL

Excusé : Damien LAURENCOT

Secrétaire de séance : Clément DOGLIANI

Objet : Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 4 (quatre),

Considérant que, dans les Communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les conseillers municipaux,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que Mme le Maire, fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Mme le Maire lance un appel à candidatures et que le Conseil laisse 10 minutes pour la constitution des listes,

Considérant que Mme le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté le dépôt de deux listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Considérant la liste de candidatures conduite par Mme Brigitte FLEURY,

Considérant la liste de candidatures conduite par M. Christian JOLIE,

Considérant que les listes suivantes sont soumises au vote :

	LISTE Brigitte FLEURY
1	Brigitte FLEURY
2	Jean-Pierre SZWED
3	Patricia ALTHERR
4	Michel PETER

	LISTE Christian JOLIE
1	Christian JOLIE

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260320-DE_017_2026-DE

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne un bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)

Nombre de suffrages déclarés nuls : .....0 (zero)

Nombre de suffrages blancs : .....1 (un)

Suffrages exprimés : ..... 17 (dix sept)

Majorité absolue : ..... 9 (neuf)

ONT OBTENU :

Liste conduite par Brigitte FLEURY : 16 voix (Seize),

Liste conduite par Christian JOLIE : 1 voix (une)

La liste conduite par **Brigitte FLEURY**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, **est élue**.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier adjoint	**Brigitte FLEURY**
Deuxième adjoint	**Jean-Pierre SZWED**
Troisième adjoint	**Patricia ALTHERR**
Quatrième adjoint	**Michel PETER**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 20 mars 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture,
Affichée le :